

(/I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 26 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 59/43/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;

(/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet au point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reclassements, reconstitutions de carrière ;

(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u la lettre n° 1020/PM,CG,SGG du 14 Septembre 1979 du Premier Ministre ;

(/u les arrêtés n°s - 0379/MPS.DGT.DGFCOE du 22.1.1976 ;

- 2236/LJT.DGT.DGFCOE du 19.5.1976 ;

- 6206/MPS.DGE du 21.9.1976 ;

- 6207/MPS.DGE.DAAF du 21.9.1976 ;

- 6209/MPS.DGE.DAAF du 21.9.1976 ;

- 6463/MPS.DGE.DAAF du 04.10.1976 ;

- 6464/MPS.DGE.DAAF du 4.10.1976 ;

- 7617/LJT.DGT.DGFCOE du 7.12.1976 ;

- 0174/LJT.DGT.DGFCOE du 9.02.1977 ;

- 1004/LJT.DGT.DGFCOE du 22.2.1977 ;

- 4928/LJT.DGT.DGFCOE du 08.7.1977 ;

- 5052/MIN.DGE.DAAF du 12.7.1977 ;

- 5053/MIN.DGE.DAAF du 12.7.1977 ;

- 5420/LJT.DGT.DGFCOE du 22.7.1977 ;

D.B.

D.C.F.

10847/MJT.DGT.DCGPCE du 30.12.77
6760/MJT.DGT.DCGPCE du 27.8.77
6987/MJT.DGT.DCGPCE du 01.9.77
7413/MEN- DAAF du 15.9.77
7585/MJT.DGT.DCGPCE du 29.9.77
9997/MEN.DGE.DAAF du 19.9.77
Add.10717/MEN.SGEN.DPAA du 30.12.77
0949/MJT.SGFPT.DFP du 07.2.78
1166/MJT.SGFPT.DFP du 16.2.78
1516/MJT.SGFPT.DFP du 23.2.78
1985/MJT.SGFPT.DFP du 23.2.78
2949/MJT.SGFPT.DFP du 08.4.78
3630/MJT.SGFPT.DFP du 26.4.78
5359/MJT.SGFPT.DFP du 28.6.78
6359/MEN.DGE.DAAF du 28.7.78
8074/MJT.SGFPT.DFP du 12.9.78
10715/MEN.SGEN.DPAA du 30.12.78

Vu les dossiers constitués par les intéressés ;
Attendu que les intéressés sont titulaires de la licence session de 1978 ;

D E C R E T

Article 1er. - En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.67 susvisé, les fonctionnaires des cadres des catégories AII et BI des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, titulaires de la licence session de 1978, sont reclassés à la catégorie A hiérarchie I et nommés professeurs certifiés comme suit :

Au grade de Professeur Certifié

Stagiaire, indice 790 Acc = Néant

MBOU MYLONDO Emile Ange Milo, Professeur de C.E.G. Stagiaire en service à Brazzaville.

Au 1er échelon, indice 830 Acc = Néant

- MM. - GOUALA Pierre, 2^e échelon en service dans la Bouenza
- NDIAT Albert, -"- -"- à l'INRAP Brazzaville
- MBOUNGOU Victor, 1^o -"- au CEG Stade de la Révolution à Brazzaville
- NGASSIE Narcisse, -"- -"- au CEG Mafoua Virgile B/ville
- ~~ABAND~~ ZOUNOU Pierre Ernest, Professeur de CEG de 1^o échelon en service au CEG de la Paix à Brazzaville
- MBISSI Michel, Instituteur de 1^o échelon en service au Lycée Karl Marx à Pointe-Noire
- GOUNGOU Albert, Instituteur de 3^o échelon en service à Brazzaville
- OKOUYA Georges, Professeur de CEG de 1^o échelon en service au Lycée Emery Patrice LUMUMBA
- NGAMFOUM Jean Marie, Professeur de CEG de 1^o échelon en service au CEG Matsoua à Brazzaville
- TSIBAH-MADZOU Norbert, -"- -"- -"-
au Lycée Drapeau Rouge à Brazzaville

.../...



- 3 -

E.- MISSAKIRI Marcel, Prof. de CEG de 2^e échelon, en service à l'INRAP
 - NDAKI Félix, " " 1^e échelon, en service à Brazzaville
 - NDIENGUELA Adolphe " " " échelon, " "
 - OUKANOU Pierre " " " échelon, " "
 - IBAMBI Lucien, " " " " " "
 - GONDO MAHOUNGOU Prosper " " " " " "
 - MAVOUNGOU Charles Valère " " " " au CET CHIMPA VITA
 - BAZEBISSA née DIMBOU Antoinette, Profes. de CEG de 1^{er} éche. en service au CEG
 Auguste BITSINDOU à Brazzaville
 - MOKOULA Pierre Hilaire, Profes. de CEG 1^{er} échelon, en service au CEG 8 Février
 - SAMBA Elisabeth, Profes. de CEG 1^{er} échelon, en service au CEG Auguste BITSINDOU
 - KONGA Martin, Profes. de CEG 1^{er} échelon, en service au Lycée du Drapeau Rouge
 - MPOUNDZA Marcel, " " 2^e " " "
 - NSAMOUNI Gilbert, " " " " en service à Brazzaville
 - LOUZOLO Charles, " " " " " "
 - SINGOU Philippe, " " " " " "
 - KANI Martial Mathieu " " " " en service à l'INRAP à Brazzaville
 - KIVQUELE Marcel, " " " " en service au CEG 8 Mars B/ville
 - MOUNDZIA Michel, " " " " en service à Lékana
 - NIEME Daniel " " " " en service à Pointe-Noire

- IBIOU Gilbert, Professeur de CEG 2^e échelon, en service à l'INRAP B/ville
 - NZEBELE René, Instit. Ppal 2^e échelon, en service à Brazzaville
 - MATONDOT Jean Baptiste, " 1^e échelon, en service au Drapeau Rouge à B/ville
 - MBOUMBA Marie, Institutrice Pple 1^e échelon, en service " "
 - BIYOU DI Gabriel, Inst. Ppal 1^e échelon, en service à Brazzaville
 - BANDO MONGHEINA Gaston, " 1^e échelon, " "
 - ITOUA-YOYO AMBIANZI, " " " " 1.
 - MAGANGAS Richard, " " " en service à l'ENI Brazzaville
 - KINZONZI David, " " " en service à Brazzaville
 - MATONDON née BABINDAMANA Angèle, Inst. Pple 1^e échelon, en service à l'INRAP
 e MOKAMBA-EHOKABAKI Albertine, " " " "
 - MOUABI Albert Roch, Inst. Ppal 1^e échelon, en service à l'DFCACM B/Ville
 - BADI Henri, " 2^e échelon, en service à la DPSU B/ville
 - MOUSSODJI Joseph, " 2^e échelon, en service à Loubomo

Au 2^e échelon, indice 920. ACC = Néant

MM.- LOUFOUA Pierre, Profes. de CEG 3^e échelon, en service à Brazzaville
 - BOUNGOU BOKO Antoine, " " " " à l'INRAP B/Ville
 - MALOUÉKI Gérard, " " " " "
 - NGOUSSOU Pemcen-Pierre, Inst. 6^e échelon, en service au Lycée de la Libération
 - MBOUTA THOUASSA Rigobert, Profes. de CEG 3^e échelon, en service au Lycée Libération
 - SITA Alphonse, " " " " Lycée Révolution
 - GASSIE Nicolas, " " " " "
 - FONCKO David, " " " " Lycée Drapeau Rou.
 - MOUZABAKANI Fidèle, " " " " Lycée E.P. Lumbumba

Au 3^e échelon, indice 1010 ACC = Néant

- BOKOYMAKA Gabriel, Profes. de CEG 4^e échelon, en service à l'INRAP B/VILLE
 - NTOUMI née GOMBESSA NKOUSSOU Benoîte Agathe, Profes. de CEG 4^e échelon, en service
 Lycée de Libération à Brazzaville
 - NGANGA Benoît, Profes. de CEG 4^e échelon en service au Lycée de la Libération.

.../...

- 4 -
Au 4° échelon, indice 1110 ACC = Néant

MM.- BOU BOUNOU Joseph, Professeur de CEG 5° échelon, en service à l'INRAP B/VILLE
- MADEDE Albert, -" -" -" -"
- SAKBA Albert, -" -" -" -" à l'Inspection des
CEG à Brazzaville.

Au grade de Professeur Certifié de Sciences Industrielles ou Economiques

Au 1° échelon, indice 830 ACC = Néant

MM.- AYA Jean-Pierre, Profes. Technique Adjoint de Lycée 1° échelon, en service au
Ministère de l'Industrie et du Tourisme
- NDIKOU Gaston, Profes. Techn. Adjoint de Lycée 2° échelon, en service à B/ville.

Mr. GUADZICUOLJOU Daniel, Institut eur 3° échelon, en service à l'INRAP B/VILLE

Au 5° échelon, indice 1240 ACC = Néant

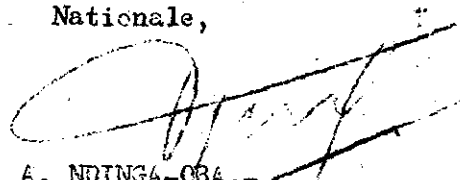
Mr AYA Alphonse, Professeur de CEG 7° échelon, en service à l'Université Marien NGUABI

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 5.12.1978 date de la rentrée scolaire 1978-1979 et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./.-

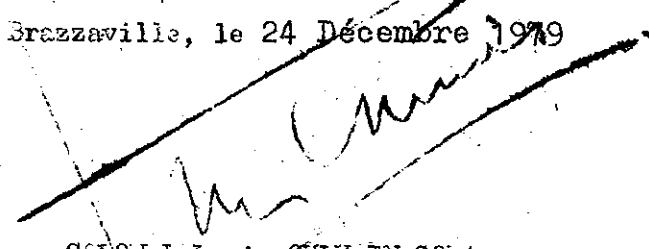
Brazzaville, le 24 Décembre 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

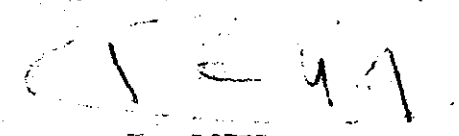
Le ministre de l'Education
Nationale,


A. NDINGA-CBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,


COLONEL Louis SYLVAIN-GOIA.-

Le Ministre des Finances,


E. LOPEZ.-

V. TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS :

JORFC	1
DGFP.DFP	3
D.B.	3
D.C.F.	1
LEN	3
DPAA	3
INTERESSES	64
SGCN/SC	2
INRAP	3
MINI INDUSTRIE ET TOURISME	2
LYCEE BRATEBU ROUGE	3
INSPECTION CEG	2
LYCEE LIBERATION	2
LYCEE LUMUMBA	2
LYCEE REVOLUTION	2

CEG Auguste BITSHIDOU	2
-"- 8 FEVRIER	2
-"- 8 MARS	2
-"- NGANGA EDOUARD	2
CET TCHILPA VITA	2
CEG IATSUA	2
-"- LAPCVA VIRGILE	2
-"- STADE REVOLUTION	2
LYCEE LAM LAKZ	2
REGION KOUILOU	2
REGION PLATBAUX	2
REGION NIARI	2
DFCAG	2
DFSUD	2
DOSSIERS	192